



Refus d'heures supplémentaires pour raisons de santé

Par **serge19**, le **27/02/2012 à 18:56**

Bonjour,
A t'on le droit de refuser des heures supplémentaires pour raisons de santé avec certificat médical?

Par **pat76**, le **27/02/2012 à 19:27**

Bonjour

C'est le médecin du travail qui pourra vous en faire dispenser, pas votre médecin traitant.

Si votre employeur vous demande de faire des heures supplémentaires, vous serez dans l'obligation de les faire, il devra alors vous les payer ou vous accorder un repos compensateur.

Demander par lettre recommandée avec avis de réception, à votre employeur qu'il vous prenne un rendez-vous à la médecine du travail.

Si le médecin du travail indique que vous ne devrez pas dépasser un certain nombre d'heures de travail à effectuer par jour et par semaine, votre employeur devra s'y conformer.

Vous préciserez que vous faites votre demande de rendez-vous à la médecine du travail, au visa de l'article R 4624-18 du Code du Travail.

L'employeur ne pourra pas vous refuser votre demande.